

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2015

### 1. CONVENTION ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER ET LA COMMUNE DE MEAULNE POUR LE NOUVEL AGENT COMMUNAL :

Le Conseil Municipal accorde la disponibilité pour les interventions et pour les formations du sapeur pompier volontaire et ne demande pas la subrogation des indemnités horaires versées lors des interventions ou des formations.

### 2. MODIFICATION DES TARIFS DU GÎTE DE GROUPE :

Le Conseil Municipal, considérant que le tarif du gîte de groupe n'a pas été augmenté depuis 2006, DECIDE, après en avoir délibéré, de fixer les tarifs comme suit à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015:

- Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre : 11.50 €/nuitée/personne,
- Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril : 13.50 €/nuitée/personne,
- Tarif minimum de location 40 € (quelle que soit la période),

Tarifs réduits : A partir de 15 personnes :

- A partir de la 4<sup>ème</sup> nuit : -10% sur le total
- A partir de la 7<sup>ème</sup> nuit : -15% sur le total

Acompte : 25% à la signature du contrat

Caution : 300 €

Forfait ménage : 50 €

### 3. MOTION DE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE :

le Conseil Municipal déclare soutenir le notariat français tel qu'il existe aujourd'hui et émet le vœu que le Ministre de l'économie respecte la nécessité d'une concertation avec les professionnels du service public considéré, préserve les conditions du maillage territorial, en évitant une facilité d'installation qui aurait pour effet d'entraîner une désertification des territoires les plus fragiles au plan économique et veille à ce que la garantie de sécurité juridique tant pour les collectivités publiques que pour les usagers du droit reste la même que celle qui est conférée aujourd'hui par le notariat français.

### QUESTIONS DIVERSES

- Installation d'une parabole et d'une télévision au gîte de groupe.
- Avancement des travaux de rénovation du logement communal n°4 rue de la Mairie.
- Les réunions publiques des candidats aux élections départementales auront lieu salle du Conseil Municipal.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mercredi 11 mars 2015 à 19 h 00 à la Mairie de MEAULNE.

